

Département de la Seine-Maritime
Arrondissement du Havre
Canton de Fécamp
Commune de VATTETOT SUR MER
76111

Réunion du Conseil Municipal
Compte rendu du 10 juillet 2020

Date de la convocation : 03 juillet 2020

Membres en exercice : 11

Présents ou représentés : 10

Votants : 10

Absents excusés : 01

Absent : 0

Secrétaire : Stéphanie CAYEUX

Objet : Compte rendu

Ouverture de séance : 20h05

L'an deux mil vingt, le dix juillet à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck BLANCHET, Maire.

Etaient également présents : Mesdames et Messieurs Helen MOTTE, Andrea REYNAUD, Stéphanie CAYEUX, Catherine COUSSEMANT, David DOS SANTOS FERREIRA, Fabien DUTOT, Pascal LECACHEUR, Jean-Yves LE ROY

Absents excusés : Messieurs Dominique GROUT (a donné procuration à Jean-Yves LE ROY) et Laurent CROCHEMORE

Absent : néant

Proposition de réunion du conseil municipal à huis-clos

Présents ou représentés : 10 Pour : 10 Contre : 0 abstention : 0

L'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos »

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis clos. Le conseil **ACCEPTTE** à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos.

I- Procès-Verbal

Présents ou représentés : 10 Pour : 10 Contre : 0 abstention : 0

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé à l'unanimité des présents.

II- Désignation du délégué et suppléants élections sénatoriales

délibération 2020/13

Présents ou représentés : 09 Pour : Contre : 0 abstention : 0

Mr David DOS SANTOS FERREIRA étant de nationalité belge, n'a pas pu prendre part au vote.

Délégué : Franck BLANCHET (09 voix)

Suppléants : Fabien DUTOT (09 voix) – Stéphanie CAYEUX (09 voix) – Helen MOTTE (09 voix)
(voir détail dans procès-verbal)

Suspension de séance à 20h40, le temps de remplir le procès-verbal.

III- Vote du taux des taxes

délibération 2020/14

Présents ou représentés : 10 Pour : 10 Contre : 0 abstention : 0

Le Conseil Municipal a conscience que ces taxes dont la commune a besoin, ont un taux inférieur à ceux des communes alentour. Cependant, afin de maintenir le pouvoir d'achat de ses administrés et permettre à la commune de rester attractive pour de futurs acquéreurs, il ne les **AUGMENTE PAS**.

Vu le code général des impôts portant sur les délibérations relatives à la taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties,

Vu la Loi des Finances de 1995,

Ils se présentent donc comme suit :

Taxe foncière (bâti) :	28, 33 %
Taxe foncière (non bâti) :	41, 78 %
Taxe d'habitation :	n'est plus à voter cette année

IV- Révision des tarifs de concessions cimetières

délibération 2020/15

Présents ou représentés : 10 Pour : 08 Contre : 0 abstention : 02

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs des concessions cimetières ont été augmentés en 2016, et interpelle les membres du Conseil sur une éventuelle augmentation de ces derniers.

Le Conseil Municipal **N'AUGMENTE PAS** les tarifs pour cette année, un débat à ce sujet sera à prévoir l'année prochaine avant le budget.

V- Révision des tarifs de la salle polyvalente

délibération 2020/16

Présents ou représentés : 10 Pour : 08 Contre : 0 abstention : 02

Le Conseil Municipal, vu sa délibération n° 2016/03 du 05 avril 2016, établissant les tarifs de location de la salle polyvalente, **FIXE** les nouveaux tarifs comme suit :

<u>SALLE</u>	Habitant	Hors commune
Une journée (de 8 h à 7 h le lendemain)	190 €	350 €
Deux jours (de 8 h à 7 h le surlendemain)	260 €	460 €
Location > 2 jours par jour	102 €	186 €
Détail :€ + (..... j x 102€) =€		
Un Vin d'honneur (max. 5 h)	102 €	180 €

VAISSELLE

Un placard	40 couverts	40 €
Deux placards	80 couverts	80 €
Trois placards	120 couverts	120 €
Vin d'Honneur (max. 240 verres et quelques plats)		40 €

Ces tarifs seront applicables dès le retour du visa de la Préfecture.

VI- Subventions communales 2020

délibération 2020/17

Présents ou représentés : 10 Pour : 10 Contre : 0 abstention : 0

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'attribuer la somme de 6500 € comme suit :

Le club des Falaises	1 250 €
Cat Rouge	1 250 €
Perma Nord Bénin	1 250 €
Vattetot & Cie	1 250 €
Les Chemins de Vaucottes	630 €
Le Club de Football des Loges	125 €
Association "Les Amarres" Yport	125 €
Le Club d'Escrime Les Loges	100 €
APAEI Fécamp	100 €
L'amicale Sapeurs Pompiers d'Yport	70 €
ABEPA de Fécamp	50 €
ACOMAD de Fécamp	50 €
Croix rouge française de Fécamp	50 €
Association Tambour Battant Villainville	50 €

Les restos du Cœurs de Fécamp	50 €
SNSM	50 €
PAR TAGE	50 €

VII- Budget primitif 2020 commune

délibération 2020/18

Présents ou représentés : 10 Pour : 10 Contre : 0 abstention : 0

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve les propositions de budget présentées par Monsieur le Maire,

- équilibrées en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 397 014.54€ et
- équilibrées en recettes et en dépenses d'investissement la somme de 188 948.89 €.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le Budget Primitif 2020 de la Commune

Monsieur le Maire remercie les adjoints et la secrétaire pour leur aide dans la préparation du budget

VIII- Budget primitif 2020 lotissement

délibération 2020/19

Présents ou représentés : 10 Pour : 10 Contre : 0 abstention : 0

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve les propositions de budget présentées par Monsieur le Maire :

- équilibrées en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 144 048.83 € et
- équilibrées en recettes et en dépenses d'investissement à la somme de 306 800 €.

Le Conseil **APPROUVE** à l'unanimité le Budget Primitif 2020 du Clos Masure.

IX- Retrait désignation délégués Syndicat Mixte des Bassins Versants Valmont Ganzeville Syndicat

Mixte des Bassins Versants Valmont Ganzeville

délibération 2020/20

Présents ou représentés : 10 Pour : 10 Contre : 0 abstention : 0

La Préfecture nous informe que la nomination des délégués au Syndicat des bassins versants ne doit pas faire l'objet d'une délibération dans les communes.

Le Conseil Municipal peut proposer des noms pour les titulaires et les suppléants auprès de l'Agglomération à laquelle il adhère, qui, elle-même établira la liste définitive des délégués et la passera en délibération intercommunale.

Le Conseil Municipal **RETIRE** la partie désignant les délégués et suppléants devant siéger au Syndicat Mixte de la liste des Commissions Intercommunales de la délibération 2020/10 du 10 juin 2020.

Questions diverses et informations :

- groupe Whatsapp créé pour les membres du Conseil Municipal.
- SIVOS : informations, budget à voter

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50

Le Maire

Franck BLANCHET

